



Ville de Wissous

ARRETE MUNICIPAL N°AG 2023- 09

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT RUE VICTOR BALOCHE

Le Maire de la Commune de Wissous (Essonne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R 610.5 relatif à la circulation ;

Considérant les travaux de création de branchement EU sur trottoir, entrepris par la Société SEIP IDF, Rue Victor Baloché au niveau du numéro 10, à compter du lundi 16 janvier 2023 ;

Il y a lieu par conséquent, de réglementer provisoirement le stationnement, Rue Victor Baloché ;

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement sera provisoirement interdit et considéré comme gênant au droit des travaux, rue Victor Baloché, au niveau du numéro 10, à compter du lundi 16 janvier 2023, pour une durée des travaux estimée à 10 jours.

Cette interdiction entraînera la verbalisation et la mise en fourrière, si nécessaire, du véhicule en infraction (Article R.417-10 du Code de la Route).

Article 2 : Pour rappel, la vitesse sera limitée à 30 km/h au niveau du chantier, pendant toute la durée de ce dernier.

Article 3 : Toute la signalisation nécessaire, sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux qui informera également les riverains.

Article 4 : La remise en état de la chaussée et/ou trottoir (Enrobés et marquage au sol) devra être exécutée dans un délai de 8 jours maximum après la date de la fin des travaux, par l'entreprise chargée du chantier.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : Monsieur le Commissaire de Police, Le Service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription d'agglomération de Massy Palaiseau,
- La Police Municipale de Wissous
- Les Services Techniques Municipaux
- La Société SEIP IDF
- Le Service Communication de Wissous
- Les Riverains

Wissous, le 11 janvier 2023


Florian GALLANT
Maire de Wissous

Adresser toute correspondance à :

Monsieur le Maire • Hôtel de Ville • Place de la Libération • 91320 Wissous
Tél. : 01 64 47 27 27 • Télécopie : 01 69 20 19 14 • www.mairie-wissous.fr